

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

Présents : T. LAGNEAU- S. GARCIA- S. FERRARO- D. DESFOUR- C. PEPIN- R. PETIT- F.THOMAS- S. SOLER- J. GRAU- E. ROCA- S. LAGNEAU- P. COURTIER- JF. LAPORTE- M. NIQUE- T. ROUX- M. PEREZ- R. PATURAUX (à compter du point n°6)- A. LAHRIFI- G. ENDERLIN- C. MATHIEU- V. POINT-

Excusés : V. JULLIEN

Absents : AM. KOVACEVIC- St. FERRARO- R. PATURAUX (jusqu'au point 5)

Représentés par pouvoir : A. MILON- V. MURZILLI- C. RIOU- I. APPRIOU- V.TORMO- D.RENASSIA- E. CATILLON- P. DUPUY- G. GERENT-

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article 53 de la Loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Mme Amandine LAHRIFI ayant obtenu L'Unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 25 Janvier 2018
Adopté à l'unanimité

En préambule, Monsieur le Maire précise que la délibération faisant l'objet du point n°12 concernant l'annulation du transfert des emprunts de la CCPRO à la CCSC est retirée de l'ordre du jour eu égard au fait que la commune reste dans l'attente d'éléments non parvenus.

Monsieur le Maire propose qu'un rapport supplémentaire relatif à l'avance de subvention 2018 à l'OCS soit présenté et prenne donc la place du rapport n°12 suscité et retiré.

Les conseillers présents donnent leur accord à l'unanimité.

M. LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

2017 12 32 : Signature d'un contrat avec l'association STAN-Music pour l'animation d'une master-class sur le jeu en grand orchestre de jazz avec les enfants de l'école de musique en vue du concert qui sera donné le 16 mars 2018 au Pôle Culturel Camille Claudel pour un montant de 920,00 € TTC.

2017 12 33 : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle Chaffunes du 18 janvier 2018 au 22 février 2018 avec le centre social « Césam » et l'association « ADVSEA ». Les rencontres se dérouleront les jeudis de 9h à 12h.

2017 12 34 : Désignation d'un cabinet d'avocats pour représenter les intérêts de la commune dans l'affaire l'opposant à M. ROZOY CHARLEMAGNE Alexandre. Pour ce faire la SCP GUILHEMSANG-DULOOUT-MECHIN a été désignée pour un montant forfaitaire de 500,00 € HT hors frais annexes.

2017 12 35 : Signature d'un contrat avec l'entreprise BODET pour la maintenance du panneau d'affichage du gymnase Pierre de Coubertin, contrat conclu pour une durée de 1 an à compter de sa signature et ce pour un montant de 426,00 € TTC l'an avec effet à la signature.

2017 12 36 : Signature d'un contrat avec l'entreprise BODET pour la maintenance du panneau d'affichage du gymnase Chaffune, contrat conclu pour une durée de 1 an à compter de sa signature et ce pour un montant de 426,00 € TTC l'an avec effet à la signature.

2017 12 37 : Signature d'un contrat avec l'entreprise BODET pour la maintenance du panneau d'affichage du gymnase de la Plaine Sportive, contrat conclu pour une durée de 1 an à compter de sa signature et ce pour un montant de 807,60 € TTC l'an avec effet à la signature.

2017 12 38 : Attribution d'une bourse sportive de 190 € aux sportifs intégrant le pôle France.

2017 12 39 : Signature d'un mandat de gérance avec la Société d'Economie Mixte de Sorgues relatif à la gestion des appartements communaux de la résidence des Griffons à partir du 1^{er} janvier 2018. L'échéance des honoraires est fixée trimestriellement, le détail de la rémunération est indiqué dans le mandat.

2017 12 40 : Signature d'une convention pour une formation sur le thème RAM au cœur du réseau petite enfance pour 2 agents. L'organisme TPMA Formation sera chargé de l'exécution de cette convention le 26 janvier 2018 à Paris pour un montant total de 400,00 € TTC.

2018 01 01 : signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 9 places, Fiat Ducato immatriculé DF-663-PS sans chauffeur, avec l'association Ping Pong Club Sorguais. Convention passée pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. La mise à disposition du véhicule sera facturée 0,18 € le Km.

2018 01 02 : signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 9 places, Fiat Ducato immatriculé DF-663-PS sans chauffeur, avec l'association ASSER Sorguais. Convention passée pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. La mise à disposition du véhicule sera facturée 0,18 € le Km.

2018 01 03 : signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 9 places, Fiat Ducato immatriculé DF-663-PS sans chauffeur, avec l'association Olympique Club Sorguais Hand Ball. Convention passée pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. La mise à disposition du véhicule sera facturée 0,18 € le Km.

2018 01 04 : signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 23 places, Volkswagen Crafter immatriculé AV-655-XH sans chauffeur, avec l'association Rugby Club Sorgues Rhône Ouvèze. Convention passée pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. La mise à disposition du véhicule sera facturée 0,20 € le Km.

2018 01 05 : signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 9 places, Fiat Ducato immatriculé DF-663-PS sans chauffeur, avec l'association Rugby Club Sorgues Rhône Ouvèze. Convention passée pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. La mise à disposition du véhicule sera facturée 0,18 € le Km.

2018 01 06 : signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 23 places, Volkswagen Crafter immatriculé AV-655-XH sans chauffeur, avec l'association Basket Club de Sorgues. Convention passée pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. La mise à disposition du véhicule sera facturée 0,20 € le Km.

2018 01 07 : signature d'une convention de mise à disposition d'un bus 9 places, Fiat Ducato immatriculé DF-663-PS sans chauffeur, avec l'association Basket Club de Sorgues. Convention passée pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. La mise à disposition du véhicule sera facturée 0,18 € le Km.

2018 01 08 : décision portant sur la désignation d'un avocat afin de représenter et défendre les intérêts de la Commune de Sorgues. Désigne le cabinet de maître PEYLHARD afin de défendre et de représenter la Commune dans l'affaire l'opposant aux carrières Maroncelli pour un tarif horaire de 170€ HT.

2018 01 10 : signature d'un contrat d'exploitation de distributeur. La ville de Sorgues, souhaitant mettre à la disposition des usagers du centre nautique un service de distribution automatique d'accessoires de piscine, passe un contrat avec la société TOPSEC qui installera à ses frais un appareil de distribution sur l'emplacement arrêté par la ville. La société TOPSEC s'engage à verser à la ville une redevance trimestrielle de 5% du chiffre d'affaire H.T. réalisé par le distributeur. Le contrat d'exploitation est conclu pour une durée initiale de 5 ans renouvelable et pourra se poursuivre par tacite reconduction pour une durée de 4 ans.

2018 01 11 : signature d'un contrat de location de la Résidence Autonomie sise 350 rue du Ronquet. Décide de signer un contrat avec le Centre Communal d'Action Sociale dont la résidence autonomie dépend, la durée du bail est consentie pour une période de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, le loyer est porté à 15 000€ mensuels soit un montant annuel de 180 000€.

2018 01 12 : Expertise des véhicules mis en fourrière année 2018. Signature d'une convention avec le cabinet d'expertises KPI84 pour un montant maximum de 1 500€.

2018 01 13 : Travaux d'impression 2017, avenant n°2 pour le lot n°2 du marché passé avec l'imprimerie Rimbaud. Vu qu'il existe une erreur matérielle sur le bordereau de prix ainsi que sur la décision municipale (n° SJ 24/2017 du 23/11/2017), un avenant augmentant le montant est donc nécessaire pour poursuivre l'exécution du marché. Un avenant augmentant le montant du marché de 1 308€ TTC doit être conclu. Le nouveau montant du marché est de 17 323,49€ TTC.

2018 01 14 : Signature d'un contrat de maintenance de la solution OFEA WEB avec la société GFI. Contrat d'un an à compter du 01/01/2018 expressément renouvelable sans que la durée totale n'excède 3 ans et ce pour un montant annuel de 2 949,60€ TTC. Le montant est révisable annuellement.

2018 01 15 : Signature d'un contrat de maintenance des copieurs Canon IR2520 avec la société Quadria pour une durée de 12 mois à compter du 01/06/2017.

2018 01 16 : Concession trentenaire aux noms de monsieur CAPEAU Alain et son épouse madame WISNIEWSKI Chantal épouse Capeau. Concession accordée pour un caveau de 4 places moyennant la somme 3 693€ à compter du 29 décembre 2017.

2018 01 17 : Passation d'un contrat de prestation avec l'association Miradas Hispanas pour une conférence « Cinéastes espagnols contemporains » le 17 février 2018 à la médiathèque de Sorgues pour un prix de 200€.

2018 01 18 : Signature d'un avenant au contrat de marché signé avec la société Serge Marques Multiservices. Une modification apportée dans la définition des besoins du lot 3 entraînant un surcoût de 9 200€ TTC il est donc nécessaire de signer un avenant n°1 modifiant le prix du marché qui passe à 288 599,60€ TTC pour les 3 ans qu'il dure.

2018 01 19 : Signature d'un contrat avec la société OTIS pour la maintenance et l'entretien des ouvertures et les automatismes des portes piétonnes du Pôle Culturel et du Foyer Logement. Le contrat prendra effet le jour de sa notification jusqu'au 31 décembre 2018 pour un montant de 1 392€ TTC.

2018 01 20 : Signature avec la société CULLIGAN Vaucluse d'un contrat d'entretien du matériel de traitement d'eau (adoucisseurs et pompes doseuses) pour les sites suivants :

- Cuisine centrale
- Cuisines satellites : écoles Maillaude, Le Parc, Jean Jaurès, Bécassières, Elsa Triolet, Mistral, Gérard Philipe et Sévigné/Ramières
- La crèche Coquille
- La tribune
- La plaine sportive
- Le Village ERO

Le contrat prend effet le jour de sa notification jusqu'au 31 décembre 2018, non renouvelable, pour un montant annuel de 4 339,20€ TTC.

2018 01 21 : Signature d'un contrat avec la société OTIS pour la maintenance des ascenseurs du Centre Administratif, du Pôle Culturel, du Foyer le Ronquet, des monte-charges du Centre Administratif et de la crèche Coquille et de la plateforme pour personnes à mobilité réduite de l'école du Parc. Le contrat prendra effet le 1^{er} janvier 2017 et ce jusqu'au 31 décembre 2017 pour un montant total de 17 708,54€ TTC.

2018 01 22 : Renouvellement d'adhésion à l'association Collectif Prouvenço pour l'année 2018 moyennant une cotisation de 50€.

2018 01 23 : Contrat de prêt de costumes de danse pour essayage avant le spectacle du 24 mars 2018, le prêt se fait à titre gratuit par la SARL Aiguilles en Scène.

2018 01 24 : Signature d'un contrat de prestation de service avec M. DAL PALU Bruno, psychologue-formateur, pour assurer 8 séances afin de favoriser une nouvelle analyse des pratiques des accueillants du L.A.E.P. Le présent contrat prendra effet le jour de sa notification et ce jusqu'au 31 décembre 2018 pour un montant de 1 280€ TTC.

2018 01 25 : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit de M. Bonillo Dominique (Forge des 7 Rivières). Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public sis 133 impasse des Avaux moyennant une prestation mensuelle de 204€ (révisable annuellement selon les indices du coût de la construction) et ce pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2016.

2018 01 26 : Renouvellement du bail de location d'un garage rue Ducrest au bénéfice de M. Franck LOPEZ. La durée de ce bail est fixée à 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2018 moyennant un loyer de 384€ par an.

2018 01 27 : Signature d'un contrat avec le Bureau VERITAS Exploitation pour la vérification réglementaire en exploitation triennale des moyens de secours (SSI) dans les bâtiments ci-après listés :

- Foyer Logement le Ronquet
- Salle de fêtes
- Ecoles Maillaude et Mourre de Sève
- Gymnase de la Plaine Sportive
- Pôle Culturel

Le montant de la prestation s'élève à 1 728,00€ TTC.

2018 01 28 : Règlement de cotisation à l'association CYPRES centre d'information pour la prévention des risques majeurs pour un montant de 1 050,00€ TTC.

2018 01 29 : Concession trentenaire aux noms de monsieur PICTON Georges. Concession accordée pour un caveau de 2 places moyennant la somme 3 077€ à compter du 17 janvier 2018.

2018 01 30 : Conclusion d'un marché pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la Salle de Fêtes avec le groupement Nathalie Merveille/Beccamel Mallard/Morere/BDI/ Acoustic Technologies MIDI/CREA Factory pour un forfait prévisionnel de rémunération de 225 000€ TTC. Le marché prend effet à compter de sa notification et s'achève à la fin du délai de « garantie de parfait achèvement ».

2018 01 31 : Signature d'un contrat avec la SAS DELT Incendie Alarme concernant la vérification et l'entretien périodique des extincteurs, des RIA et du désenfumage naturels dans les bâtiments communaux. Le montant de la prestation se décompose comme suit :

- Vérification des extincteurs 511 appareils à 3€ HT. pièce soit un montant de 1 533,00€ HT.
- Vérification des RIA 40 postes à 8€ HT. pièce soit un montant de 320,00€ HT.
- Vérification du désenfumage pour un montant de 2 140,00€ HT.

Le montant total s'élève à 3 993,00€ HT. soit un total général de 4 791,60€ TTC.

2018 01 32 : Attribution d'une parcelle dans le cadre des jardins familiaux de la commune de Sorgues à Madame POINSU-JOUBERT à compter du 1^{er} février 2018 pour une durée d'un an renouvelable expressément sur une durée maximum de 8 ans pour un loyer annuel de 91,50€.

FINANCES

- 1- **BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2017** (Commission des Finances du 06/02/2018)- Rapporteur : Fabienne THOMAS
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2017 et **précise** que ce bilan sera annexé au compte administratif 2017 de la ville. Le public peut consulter ce bilan qui est disponible à la Direction des Finances.
Adopté à l'unanimité

- 2- **TARIFS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES 2018 HORS PROGRAMMATION DU POLE CULTUREL**- (Commission des Finances du 06/02/2018)- Rapporteur : Véronique MURZILLI
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal valide les tarifs de la programmation culturelle 2018 à Sorgues hors programmation réalisée au Pôle Culturel.
Les tarifs peuvent être consultés par le public auprès de la Direction des Finances.
Adopté à l'unanimité

- 3- **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE – AVENANT N°3 AU CONTRAT D'AFFERMAGE SIGNE LE 11/12/2014 AVEC EFFET AU 1/01/2015** (Commission des Finances du 06/02/2018)- Rapporteur : Sylviane FERRARO
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°3 au contrat d'affermage du service public de l'assainissement ayant pour objet d'intégrer au périmètre délégué, les nouveaux ouvrages de collecte et de transport de la Cité Poincard, d'intégrer au périmètre délégué, le nouvel ouvrage de relèvement « PR Confines », de modifier les charges du service des nouveaux engagements de curage de réseau et de désinsectisation et de prendre en compte les nouvelles charges financières et les nouveaux produits dans le compte d'exploitation prévisionnel et **donne** pouvoir au Maire de signer toutes les pièces y afférent.
Le public peut consulter cet avenant qui est disponible à la Direction des Finances.
Adopté à l'unanimité

- 4- **TRAVAUX ROUTE D'ENTRAIGUES – CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE (CRA) POUR L'INDEMINISATION DES COMMERCANTS** (Commission des Finances du 06/02/2018)- Rapporteur : Thierry LAGNEAU
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve la création de la commission de règlement amiable liée aux travaux de la Route d'Entraigues et **compose** cette commission de 1 représentant du Tribunal Administratif de Nîmes qui siègera en qualité de président, de 5 représentants de la ville, à savoir T. LAGNEAU, S.FERRARO, C.RIOU, JF. LAPORTE, E.ROCA ainsi qu'1 représentant de la Chambre des commerces et d'industrie de Vaucluse, 1 représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat de Vaucluse, 1 représentant du Syndicat Rhône Ventoux et 1 Représentant de le Direction Départementale des Finances Publiques et 1 voix consultative de l'association des commerçants sorguais.
Adopté à l'unanimité

- 5- **TRAVAUX RUE DUCRES – CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE (C.R.A.) POUR L'INDEMINISATION DES COMMERCANTS-** (Commission des Finances du 06/02/2018) Rapporteur : Thierry LAGNEAU
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve la création de la commission de règlement amiable liée aux travaux Rue Ducrès et **compose** cette commission de 1 représentant du Tribunal Administratif de Nîmes qui siègera en qualité de président, de 5 représentants de la ville, à savoir T. LAGNEAU, S.FERRARO, C.RIOU, JF. LAPORTE, E.ROCA ainsi qu'1 représentant de la Chambre des commerces et d'industrie de Vaucluse, 1 représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat de Vaucluse, 1 représentant du Syndicat Rhône Ventoux et 1 Représentant de le Direction Départementale des Finances Publiques et 1 voix consultative de l'association des commerçants sorguais.
Adopté à l'unanimité
- 6- **VOTE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2018-** (Commission des Finances du 06/02/2018)- Rapporteur : Stéphane GARCIA
Arrivée de Ronan PATURAUX
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires 2018 et de l'existence du rapport sur la base s'est tenu le débat.
Le public peut consulter le rapport d'orientations budgétaires qui est disponible à la Direction des Finances.
Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

- 7- **APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME** - (Commission d'aménagement du territoire et de l'habitat du 07/02/2018) – Rapporteur : Fabienne THOMAS
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, **autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, **dit** que la présente délibération ainsi que l'ensemble des éléments du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU seront transmis à M. le Préfet de Vaucluse, **dit** que la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs.
Le public peut consulter la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme auprès de la Mairie de Sorgues.
Adopté à l'unanimité
- 8- **SIGNATURE D'UNE DECLARATION D'ENGAGEMENT A LA CHARTE PAYSAGERE ENVIRONNEMENTALE DES COTES DU RHONE** - (Commission d'aménagement du territoire et de l'habitat du 07/02/2018) – Rapporteur : Fabienne THOMAS
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la déclaration d'engagement à la Charte paysagère environnementale des Côtes du Rhône.
Adopté à l'unanimité
- 9- **CASEVS : AUTORISATION EN VUE DU DEPOT D'UNE DEMANDE D'URBANISME** - (Commission d'aménagement du territoire et de l'habitat du 07/02/2018) – Rapporteur : Jean François LAPORTE
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal autorise le C.A.S.E.V.S. à déposer une demande d'urbanisme en vue d'implanter une construction type chalet sur la propriété communale cadastrée section BZ n°8 et autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
Adopté à l'unanimité

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 10- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT-** Rapporteur : Thierry LAGNEAU
Après en avoir délibéré,
Le conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition d'un agent de catégorie A à la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat et autorise le Maire à signer la convention et toutes pièces y afférentes.
Adopté à l'unanimité

POINTS DIVERS

- 11- **AUTORISATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER LE PERMIS DE DEMOLIR RELATIF A L'ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS AVENUE CESSAC-** Rapporteur : Fabienne THOMAS
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide la démolition des bâtiments et **autorise** le Maire à déposer le permis de démolir et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
Adopté à l'unanimité
- 12- **RETRAIT DE LA DELIBERATION 23 NOVEMBRE 2017 ANNULANT LA DELIBERATION N°9 DU 24 NOVEMBRE 2016 RELATIVE AU RETOUR DES EMPRUNTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS REUNI D'ORANGE (CCPRO) ET AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT (CCSC)-** Rapporteur : Stéphane GARCIA
Ce point a été retiré de l'ordre du jour.
- 13- **AVANCE SUR LA SUBVENTION 2018 A L'OLYPIQUE CLUB SORGUAIS HAND BALL (OCS)-** Rapporteur : Serge SOLER
Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve l'avance sur la subvention 2018 à l'Olympique Club Sorguais d'un montant de 6000€.
Adopté à l'unanimité

Fait à Sorgues, le 23 février 2018
Le Maire

Thierry LAGNEAU